

**Document cadre
de
la Fête des Ecoles Publiques
de
Marseille**

Comité de la Quinzaine de l'Ecole Laïque
Association régie par la loi 1901
186, rue Horace BERTIN
13005 Marseille
courriel : fetedesecoles@gmail.com
téléphone : 06 75 74 96 08

Ce document permet à chaque enseignant de prendre connaissance de l'histoire, des principes, du fonctionnement et du calendrier de la Fête des Ecoles Publiques de Marseille. Au-delà de son caractère descriptif, il engage tous les acteurs dans une démarche de qualité.

HISTORIQUE

La Fête des Ecoles Publiques de Marseille existe depuis 1948. Elle a été organisée par les lycées jusqu'en 1960 et a été reprise à ce moment-là par la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL), section départementale de la Ligue de l'Enseignement. La Fédération des AIL créera, à cette occasion, le Comité de la Quinzaine de l'Ecole Laïque, qui favorise, l'organisation et la coordination des Fêtes des Ecoles Publiques du département des Bouches-du-Rhône ; l'Inspecteur d'Académie en est président d'honneur.

À partir de 1988, le spectacle se compose de chorégraphies collectives, puis d'un tableau final réunissant tous les élèves. Chaque enseignant a l'opportunité de choisir ses musiques et chorégraphies en fonction de son niveau de classe.

La Fête est une véritable tradition à Marseille puisque les enseignants et les parents d'élèves ont eux-mêmes souvent dansé au stade et en ont un souvenir très fort. La cohésion autour de cet événement appartient au patrimoine collectif des Marseillais.

En juin 2009, 5345 élèves et enseignants, soit 216 classes représentant 111 écoles de tous les quartiers de la ville, étaient engagés dans ce projet.

PRINCIPES

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que la classe candidate à la Fête des Ecoles Publiques s'inscrit dans un projet de classe. La démarche de projet oblige à un exercice d'équilibre entre deux logiques : le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les élèves à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage. En même temps, s'il devient un vrai projet, sa réussite devient un enjeu fort, et tous les acteurs, maîtres et élèves, sont tentés de viser l'efficacité au détriment des occasions d'apprendre. Comme le dit Philippe MEIRIEU : " lorsqu'on monte une pièce de théâtre, ce n'est pas au bègue qu'on confie le premier rôle, alors même que c'est lui qui en profiterait sans doute le plus. La logique d'une représentation réussie contredit la logique de formation, pour une raison assez évidente : pour apprendre, il faut que chacun soit mobilisé, dans sa zone de proche développement, zone où, par définition, il peut apprendre, mais n'a pas déjà appris, zone où il hésite, va lentement, revient sur ses pas, commet des erreurs, demande de l'aide (...) ". Face à une telle contradiction, pas de recette, mais au moins deux pistes :

- accepter la contradiction, la travailler, l'anticiper,
- la faire partager aux élèves, ne pas la considérer comme l'affaire de l'enseignant.

Le travail sur le temps scolaire se fait en référence aux programmes de 2008. L'apprentissage rigoureux des chorégraphies n'exclut pas une exploitation interdisciplinaire : il s'agit bien sûr d'une recherche de connexions entre les disciplines autour du thème de la Fête. La polyvalence entendue ainsi suppose la mise en cohérence des apprentissages, la possibilité de donner un sens global à l'acte d'apprendre ; elle ne réduit pas l'apprentissage à une mosaïque de savoirs fragmentaires. Les intérêts de la polyvalence, spécificité de l'enseignement du premier degré, sont non seulement de permettre de développer les apprentissages dans la durée par une gestion appropriée des temps d'apprentissage, mais aussi d'éviter le morcellement disciplinaire en articulant les notions entre elles, en contextualisant, en facilitant les transferts et les approches méthodologiques. Les équipes de circonscription sont une aide à la mise en place des différentes programmations.

N'oublions pas le caractère festif du spectacle qui, bien au-delà des exigences de rigueur dans les déplacements et les chorégraphies, transcendent les acteurs, petits et grands, dans un cadre exceptionnel, sous les feux de dizaines de projecteurs, devant des milliers de parents d'élèves attendris.

FONCTIONNEMENT

A. L'équipe d'encadrement

Sur décision du conseil d'administration de l'association Comité de la Quinzaine, 16 enseignants sont nommés référents sur 6 groupes de travail. Ils constituent l'équipe d'encadrement, et sont généralement cooptés et proposés à la Présidente de l'association, parmi les enseignants participant à la Fête des Ecoles. L'un d'eux est désigné par la Présidente de l'association pour assurer la coordination de l'ensemble du projet. À ce titre, l'Inspecteur d'Académie l'autorise à une décharge totale de classe, 7 semaines avant la Fête et 2 semaines après.

Ces enseignants référents doivent participer au stage de formation de 4 jours inscrit au plan de formation académique en temps scolaire, pour élaborer les contenus des Fêtes des Écoles Publiques de Marseille et du département. Ce stage est complété par un week-end hors temps scolaire pris en charge par le Comité de la Quinzaine de l'École Laïque pour la création des chorégraphies. Ils participent également à une dizaine de réunions, hors temps scolaire.

B. Les candidatures des classes

Les candidatures au projet sont soumises à avis de l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription. La demande d'inscription est donc à compléter et à envoyer à l'IEN pour qu'il donne un avis.

L'inscription au projet est soumise à une adhésion au Comité de la Quinzaine, association porteuse du projet en collaboration avec l'Inspection Académique. D'un montant de 17 euros, par classe, elle permet d'assurer les enseignants et leurs élèves sur toutes les répétitions, de fournir les documents d'accompagnement au projet (CD et photocopies), les costumes et accessoires nécessaires au spectacle. 1 DVD du spectacle est offert à toute école participant au projet. Le transport des élèves pour la répétition générale au stade et le soir de la Fête est à la charge du Comité de la Quinzaine.

Aucune inscription ayant un avis défavorable de l'IEN ou non visée, ne sera prise en compte par le Comité de la Quinzaine. En revanche un avis favorable n'entraîne pas une participation automatique à la Fête des Écoles.

En cas d'avis défavorable, l'IEN ne transmettra pas la fiche d'inscription au Comité de la Quinzaine mais la retournera à l'école.

Lorsque la classe n'est pas retenue sur le projet le chèque d'inscription est renvoyé dans les écoles.

Le nombre de classe est limité à 36 par groupe de travail soit 216 classes recrutées. Le choix des classes retenues est effectué par l'équipe organisatrice quand le nombre de candidatures est supérieur à 216. Ce choix s'effectue en fonction des priorités suivantes :

- 1) Classes refusées l'année précédente.
- 2) Ecoles n'ayant pas participé l'année précédente.
- 3) Enseignants n'ayant pas participé l'année précédente.
- 4) Enseignants ayant participé et ayant renvoyé, dans les délais, la fiche bilan (cf Annexe 5) en n'excluant aucune école.

Pour une même école, seules deux classes de même niveau peuvent être retenues (GS/CP, CE, CM). Les élèves d'une CLIS ne sont pas exclus du projet et sont intégrés dans les effectifs des autres classes candidates de l'école.

Depuis plusieurs années les demandes d'inscription étant largement supérieures à notre capacité d'accueil (78 classes refusées l'an dernier) nous avons limité à 4 le nombre de classes acceptées dans une même école.

Il revient à chaque équipe, en fonction des différents projets menés au sein de l'école ou des priorités qu'elle souhaite donner, de remplir la feuille d'inscription jointe à la circulaire envoyée dans les écoles.

C. La formation des enseignants

Outre le stage de quatre jours des enseignants référents, les réunions de formation à destination des enseignants impliqués dans le projet sont au nombre de 6, dont 3 hors temps scolaire.

- 1 temps de formation à l'IUFM présentant dans le détail le projet de l'année et donnant le choix aux enseignants de s'inscrire sur un des deux groupes correspondant à leur niveau de classe (1 demi-journée hors temps scolaire).

- 3 temps de formation dans différents gymnases de la ville, permettant l'accompagnement pédagogique du projet et l'apprentissage des chorégraphies spécifiques à chaque groupe (3 demi-journées en temps scolaire).

- 1 réunion de formation au stade Vélodrome pour visualiser les lieux et déplacements in situ et pour récupérer matériel, costumes et accessoires. Ce regroupement sera le seul qui permettra aux enseignants d'appréhender le spectacle dans sa totalité. À ce titre il est incontournable. (1 journée hors temps scolaire).

À ces 5 temps s'ajoute 1 répétition générale avec les élèves au stade Vélodrome (1 journée en temps scolaire).

D. La constitution des groupes

Les enseignants sont divisés en 6 groupes de travail :

- 2 de MAT-CP (seules les classes de grande section de maternelle sont admises)
- 2 de CE
- 2 de CM.

En règle générale les classes dansent deux chorégraphies dans le spectacle et sont présentes au final. Il est évident que l'implication de l'enseignant et de sa classe entraîne obligatoirement que les élèves sont correctement préparés pour le spectacle et que les chorégraphies sont connues de tous. Dans un souci de perfection certes légitime, les enseignants ont parfois tendance à guider les élèves dans les déplacements. Pour les groupes de CM, il conviendra de tendre vers une autonomie importante des élèves. Il en est de même pour le nombre d'adultes dansant avec les élèves : si l'on peut comprendre que des classes de maternelle aient besoin de deux adultes pour évoluer dans ce très grand stade, pour les autres niveaux un seul adulte devrait suffire (sauf lorsqu'un élève bénéficie d'un AVS).

E. Les transports

La sortie scolaire " répétition générale avec les élèves " au stade Vélodrome s'inscrit dans le cadre du BO " sorties scolaires " de 1999, dont la connaissance est indispensable. Quand les enseignants et leurs classes utilisent les lignes régulières de bus ou métro, le Comité de la Quinzaine fournit les tickets de bus et prévient la RTM des déplacements des classes. En cas de transport réservé, c'est le

Comité de la Quinzaine qui se charge de réserver les transports et d'en assumer le coût. Le secrétariat fournira aux enseignants la fiche de transport nécessaire.

Le soir de la Fête, les élèves et les adultes sont soit transportés assis dans les cars réservés et privés, soit assis et debout dans les bus RTM réservés ou réguliers, sur autorisation de M. l'Inspecteur d'Académie. (Annexe 6)

F. Participation des élèves

Sachant que le spectacle se déroule hors temps scolaire, et que l'autorisation de participation est soumise à l'accord parental, l'enseignant veillera à ce que le plus grand nombre d'élèves de la classe soit présent.

Le prix des billets pour les spectateurs de la Fête est fixé par l'association à 1 euro pour les enfants jusqu'à 11 ans et à 4 euros pour les adultes.

La qualité de la Fête des Ecoles Publiques ne se mesure pas uniquement au degré de satisfaction des enseignants, des parents et des élèves le soir du spectacle, même si ces indicateurs sont importants. La Fête des Ecoles Publiques est aussi l'aboutissement d'un projet pédagogique de classe et d'une réflexion sur l'Ecole Publique et ses valeurs.

CALENDRIER 2009 / 2010

Le calendrier des 6 regroupements (5 réunions de formation + 1 répétition générale avec les élèves) est le suivant :

R1

MERCREDI 6 JANVIER 2010 de 13h30 à 16h30

Réunion de formation à la BMVR L'Alcazar 58 cours Belsunce 13001 MARSEILLE.

Pour tous les enseignants : le projet sera présenté dans son intégralité lors de cette réunion et les enseignants choisiront leur tableau. Filage du spectacle, Codages, C.D. et document cadre seront distribués.

R2

- LUNDI 25 JANVIER 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CPA et CMA.

Réunion de formation au Gymnase St Barthélémy SNCF

- LUNDI 25 JANVIER 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEA.

Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie

- MARDI 26 JANVIER 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CMB.

Réunion de formation au Gymnase La Grognarde

- JEUDI 28 JANVIER 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe MAT-CPB.

Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie

- VENDREDI 29 JANVIER 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEB.

Réunion de formation au Gymnase La Valentine

R3

- LUNDI 15 MARS 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CPA.
Réunion de formation au Gymnase St Barthélémy SNCF
- LUNDI 15 MARS 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEA.
Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie
- MARDI 16 MARS 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CMB.
Réunion de formation au Gymnase La Grognarde
- MARDI 16 MARS 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CMA.
Réunion de formation au Gymnase Les Flamants
- JEUDI 18 MARS 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe MAT-CPB.
Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie
- VENDREDI 19 MARS 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEB.
Réunion de formation au Gymnase La Valentine

R4

- LUNDI 26 AVRIL 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CPA.
Réunion de formation au Gymnase St Barthélémy SNCF
- LUNDI 26 AVRIL 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEA.
Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie
- MARDI 27 AVRIL 2010 de 8h30 à 11h30 enseignants du groupe CMB.
Réunion de formation au Gymnase La Grognarde
- MARDI 27 AVRIL 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CMA.
Réunion de formation au Gymnase Les Flamants
- JEUDI 06 MAI 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe MAT-CPB.
Réunion de formation au Gymnase Merlan Cerisaie
- VENDREDI 30 AVRIL 2010 de 13h30 à 16h30 enseignants du groupe CEB.
Réunion de formation au Gymnase La Valentine

R5

- **MERCREDI 26 MAI 2010** de 09h00 à 16h
Réunion de formation au Stade Vélodrome

R6 → Répétition générale avec les élèves

- **JEUDI 27 MAI 2010** pour les groupes MAT/CPB, CEB ET CMB de 9h à 16h (prévoir pique-nique).
ou
- **VENDREDI 28 MAI 2010** pour les groupes MAT/CPA, CEA ET CMA de 9h à 16h (prévoir pique-nique).

Bien évidemment, la présence des enseignants lors de tous ces regroupements est indispensable au bon déroulement du projet. Une feuille d'émargement est tenue à jour et pourra être remise aux IEN le souhaitant. En cas d'absence en temps scolaire, les formulaires institutionnels devront normalement être adressés à l'IEN de l'enseignant concerné.

De plus, un certain nombre de démarches (commande de costumes, d'accessoires, de billets, fabrication de l'affiche du spectacle, etc...) seront demandées pour des dates précises. Il est nécessaire de respecter ces échéances.

7) MARDI 1er JUIN 2010 à 20h

Fête des Ecoles Publiques de Marseille au Stade Vélodrome

Suzanne Guilhem
La Présidente du Comité de la Quinzaine
de l'Ecole Laïque

Année scolaire 2009 / 2010

Annexes

Annexe 1 : **Autorisation de participation à la Fête**

Annexe 2 : **Achat de costumes**

Annexe 3 : **Achat de billets d'entrée**

Annexe 4 : **Modalités de transport pour la répétition générale et la Fête**

Annexe 5 : **Fiche bilan de la Fête**

Annexe 1

Autorisation de participation à la Fête des Écoles Publiques de Marseille

La classe participe cette année à la **Fête des Écoles Publiques de Marseille**. Celle-ci se déroulera au stade Vélodrome le **mardi 1er juin 2010 à 20h**.

Je vous prie donc de bien vouloir m'indiquer si votre enfant participera ou non à cette fête.



Mon enfant :

- * participera à la fête des Écoles Publiques de Marseille
- * ne participera pas à la fête des Écoles Publiques de Marseille

Signature

Autorisation de participation à la Fête des Écoles Publiques de Marseille

La classe participe cette année à la **Fête des Écoles Publiques de Marseille**. Celle-ci, se déroulera au stade Vélodrome le **mardi 1er juin 2010 à 20h**.

Je vous prie donc de bien vouloir m'indiquer si votre enfant participera ou non à cette fête.



Mon enfant :

- * participera à la fête des Écoles Publiques de Marseille
- * ne participera pas à la fête des Écoles Publiques de Marseille

Signature

Autorisation de participation à la Fête des Écoles Publiques de Marseille

La classe participe cette année à la **Fête des Écoles Publiques de Marseille**. Celle-ci, se déroulera au stade Vélodrome le **mardi 1er juin 2010 à 20h**.

Je vous prie donc de bien vouloir m'indiquer si votre enfant participera ou non à cette fête.



Mon enfant :

- * participera à la fête des Écoles Publiques de Marseille
- * ne participera pas à la fête des Écoles Publiques de Marseille

Signature

Annexe 2

Achat de costumes

Votre enfant aura besoin pour le spectacle d'un tee-shirt

Nous le proposons au prix de 2 euros le tee-shirt

Souhaitez-vous l'acheter : OUI - NON

Si oui, quelle taille doit on commander ?

Signature

Achat de costumes

Votre enfant aura besoin pour le spectacle d'un tee-shirt

Nous le proposons au prix de 2 euros le tee-shirt

Souhaitez-vous l'acheter : OUI - NON

Si oui, quelle taille doit on commander ?

Signature

Achat de costumes

Votre enfant aura besoin pour le spectacle d'un tee-shirt

Nous le proposons au prix de 2 euros le tee-shirt

Souhaitez-vous l'acheter : OUI - NON

Si oui, quelle taille doit on commander ?

Signature

Achat de costumes

Votre enfant aura besoin pour le spectacle d'un tee-shirt

Nous le proposons au prix de 2 euros le tee-shirt

Souhaitez-vous l'acheter : OUI - NON

Si oui, quelle taille doit on commander ?

Signature

Annexe 4

Modalités de transport pour LA REPETITION GENERALE de la Fête des Écoles

La répétition générale de la Fête des Écoles aura lieu le
au stade vélodrome de 9h à 16h.

Ce déplacement aller et retour en

.....
.....
.....

Départ de l'école à :

Retour à l'école à :



J'autorise mon enfant : à participer à la répétition
générale de la Fête des Écoles dans les conditions définies ci-dessus.

Signature

Modalités de transport pour LA FETE DES ÉCOLES

La Fête des Écoles aura lieu MARDI 1er JUIN 2010 À 20H au stade vélodrome.

Ce déplacement se fera à l'aller en

.....
.....
.....

et se fera au retour en

.....
.....
.....

Départ de l'école à :

Retour à l'école à :



J'autorise mon enfant : à participer à la Fête des
Écoles dans les conditions définies ci-dessus.

Signature

Annexe 5

Fiche bilan de la Fête des Ecoles Publiques de Marseille

Ecole : Enseignant : Groupe :

1) Les réunions de formation

a) à l'Alcazar

b) dans les gymnases

2) Les répétitions au stade Vélodrome

3) La Fête

a) l'organisation

b) le déroulement

3) Autre ou suggestions

A renvoyer au Comité de la Quinzaine par mail (fetedesecoles@gmail.com) avant le 26 juin 2010.